Permis piétons : Ce qu'il faut retenir de la séquence 2 « Tu marches sur le trottoir »



- Tu marches toujours sur le trottoir (du coté des bâtiments ou au milieu du trottoir, jamais au bord! et tu ne descends jamais sur la chaussée!). Si le trottoir est étroit, tu marches derrière les autres piétons en file indienne. S'il est encombré ou en travaux, fais le bon choix en fonction des situations (tu contournes l'obstacle du côté des bâtiments, tu empruntes une voie temporaire prévue pour les piétons s'il y en a une, et si rien n'est prévu, tu fais demi-tour pour traverser au passage piétons).
- Les pièges du trottoir sont :
- ♦ Le bord du trottoir, emprunté par les véhicules qui stationnent ou manoeuvrent (reculent)
- **♦** Les sorties de garage
- **♦ Les bandes cyclables** (sont sur les trottoirs mais sont **des zones réservées aux vélos**).
- A la campagne, c'est particulièrement dangereux car il n'y a pas de trottoir et les conducteurs roulent plus vite qu'en ville.
- S'il n'y a pas de trottoir, tu marches toujours sur le bas-côté (le plus loin possible de la chaussée), du côté gauche, face à la circulation. Si tu veux traverser une route sans passage piéton, tu choisis un endroit où tu vois bien et tu es bien visible.
- Les zones à risques sont :
- ♦ Les virages (à gauche sont plus dangereux que les virages à droite)
- ♦ Les sommets de côtes.
- Quand il fait noir, ou par mauvais temps, tu dois être plus attentif. Pour être mieux vu, porte un gilet rétro-réfléchissant (ou à défaut des vêtements clairs), sinon les conducteurs te voient moins bien ou ne te voient pas du tout!